

MODALITÉS DE CONNEXION

www.unjf.fr

Portail institutionnel

Cliquez sur :

« Vous êtes inscrit en faculté,
école ou institut »

http://cours.unjf.fr

Plate-forme pédagogique

Cliquez sur :

« Connexion »

« Sélectionnez votre université de rattachement »

« Entrez vos identifiants universitaires » ou « Créez-vous un compte d'accès personnel »
(si le nom de votre Université est suivi d'un astérisque)



+ d'infos sur
www.unjf.fr



Graphisme par Lotie Mys - contact@loicnys.fr



unjf

UN OUTIL PEDAGOGIQUE INNOVANT AU SERVICE DES ENSEIGNANTS

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES FORMATIONS JURIDIQUES



Pr. Jean-Claude Masclet
Professeur de droit public
Président du GIP «UNJF»

Le mot du Président

« Cher et chère collègue,

L'Université Numérique Juridique Francophone compte aujourd'hui 30 universités membres. Le Conseil National des Barreaux et ses écoles viennent de nous rejoindre. A son tour, le Conseil Supérieur du Notariat a décidé de demander son adhésion à notre groupement. Nous attendons l'adhésion d'autres universités, françaises et étrangères.

Plus de 60 cours en ligne et guides méthodologiques sont à la disposition de vos étudiants, accompagnés de nombreuses ressources pédagogiques et documentaires. Ils couvrent les programmes de Licence et de Master 1.

Ces cours et ressources numériques sont accessibles gratuitement pour les étudiants et les enseignants des universités membres. Vous pouvez les consulter en vous connectant à notre site.

Cette plaquette vous donnera toutes les informations utiles sur cet outil, ces ressources et leur utilisation.

Vous êtes les prescripteurs les plus avisés pour en conseiller l'utilisation à vos étudiants, qui peuvent y trouver un complément utile à l'enseignement que vous dispensez. »

Le Groupement d'Intérêt Public UNJF

L'Université Numérique Juridique Francophone, l'une des grandes Universités Numériques Thématiques voulues par l'Etat, est un Groupement d'Intérêt Public réunissant des établissements d'enseignement supérieur qui mettent en commun leurs moyens et leurs ressources pour mieux répondre aux besoins de la formation juridique.

Initiée et soutenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, «le GIP UNJF» se développe avec l'appui de la Conférence des Présidents d'Université et en relation avec la Conférence des Doyens des Facultés de Droit.

L'objectif de l'UNJF est d'offrir aux Facultés de Droit et à tout établissement proposant des formations juridiques des ressources pédagogiques innovantes.

Actuellement, **60 cours de Droit en ligne couvrent la quasi-totalité du cursus de formation juridique des trois années de Licence et du Master 1.** De nouvelles ressources sont en permanence produites et mises en ligne pour diversifier, compléter et enrichir l'offre pédagogique de l'UNJF.

Votre établissement adhère à l'UNJF

En rejoignant «le GIP UNJF», votre établissement fait le choix de participer à l'évolution et à la promotion de l'utilisation des ressources juridiques numérisées.

A ce titre, vous disposez – tout comme vos étudiants – d'un **accès direct et gratuit** à l'intégralité des ressources diffusées sur la plate-forme de formation de l'UNJF.

Votre cours reste la référence

Il ne s'agit pas de substituer les cours numériques à ceux dispensés dans les établissements. Le **cours oral** garde toutes ses vertus pédagogiques et doit conserver la première place dans la formation des étudiants, celle du **cours de référence**.

En complément de cet enseignement, les cours diffusés par l'UNJF permettent :

- de vous proposer, ainsi qu'à vos étudiants, un support facilement accessible sur Internet.
- de mettre en ligne toute une gamme de ressources pédagogiques permettant d'illustrer vos propres cours ou d'y renvoyer vos étudiants.
- d'offrir une présentation différente et complémentaire au cours professé dans chaque discipline enseignée.



Aux yeux des étudiants, le cours de leur enseignant reste la référence. C'est sur ce cours que portent les questions des examens validant les connaissances acquises. Aussi, vos étudiants ont essentiellement recours aux ressources de l'UNJF pour enrichir leurs connaissances et pour s'évaluer, grâce aux nombreux exercices d'auto-évaluation et cas pratiques interactifs.

Vos étudiants ont adopté le numérique

La génération actuelle d'étudiants a intégré l'usage des technologies de l'information et de la communication dans son quotidien. Le profil des apprenants s'en trouve transformé. Leurs méthodes d'apprentissage ont évolué, d'où la nécessité d'adapter les supports d'enseignement.

L'assurance de la qualité des ressources consultées par vos étudiants

La démultiplication des sources accessibles aux étudiants est en soi un progrès, mais elle pose la question du tri et de la validité des informations et de leur contrôle. En conseillant à vos étudiants d'utiliser les ressources de l'UNJF afin d'approfondir leurs connaissances, vous êtes assuré de la qualité des ressources consultées par vos étudiants.



UN COURS TYPE, UNE STRUCTURE UNIQUE

Dans un souci d'ergonomie et de facilité d'utilisation, tous les cours de l'UNJF possèdent une structure identique. Cette homogénéité permet d'en faciliter l'usage et d'en exploiter plus facilement toutes les possibilités. Les cours de l'UNJF sont structurés de telle manière que l'on peut facilement se repérer dans les notions abordées et disposer de ressources essentielles à sa formation juridique : textes, jurisprudence, exercices d'auto-évaluation et cas pratiques, lexiche, bibliographie, ressources éditoriales, magazine d'actualités juridiques.

Le **rappel du cours** et du titre de la leçon.

Le **rappel du plan** en lien cliquable pour mieux se repérer dans la leçon et des **recommandations** de l'auteur.

Le « **bandeau des ressources** » toujours accessible à gauche de l'écran de chaque leçon intègre :

De la **méthodologie** à la recherche documentaire en ligne et à l'élaboration de textes juridiques.

Des **ressources documentaires** :
- codes, textes législatifs et réglementaires, décisions des cours et tribunaux ;
- un lien « Mes éditeurs » qui permet l'accès aux ressources en ligne de plusieurs éditeurs juridiques.

Des **outils de travail** : bibliographie et webographie, lexiche ou glossaire spécialisé dans le domaine traité, liste de sigles et acronymes, recueils de textes et de jurisprudence.

Des **icônes** permettent d'accéder à une **version imprimable de la leçon**, au **plan détaillé du cours** et aux **spécifications techniques** rappelant les codes couleurs utilisés.

Informations
Cours : La 5ème République
Leçon : Les relations juridiques entre les pouvoirs exécutif et législatif
Auteur : Bertrand MATHEU et Michel VERPEAUX
Version : 01/01/2009

Parcours de la leçon
Recommandations
Leçon : masquer
Section 1. La collaboration des pouvoirs et la rationalisation de la procédure législative
Section 2. Les moyens d'action réciproques, caractéristiques du régime parlementaire

Méthodologie
- Savoir se documenter
- Elaborer un texte juridique et réglementaire
- Bien rechercher la documentation juridique

Ressources annexées à la leçon
Bibliographie de la leçon
Recueil de jurisprudence
Recueil de textes
Lexique parlementaire

Ressources externes à la leçon
Mes éditeurs
Le Constitutionnel
Site de l'Assemblée Nationale

Section 2. Les moyens d'action réciproques, caractéristiques du régime parlementaire
Plan de la section [afficher]

§1. Les moyens d'action de l'exécutif sur le Parlement
Ils appartiennent au Président de la République mais aussi au Gouvernement. Certains sont directs, d'autres sont indirects.

A. La dissolution de l'Assemblée nationale
La dissolution est l'acte par lequel le Président de la République met fin prématurément aux fonctions de l'Assemblée nationale et par lequel il provoque des élections législatives anticipées.

1. Les conditions de la dissolution
Elles sont de plusieurs types. Elles ne visent que l'Assemblée nationale, puisque celle-ci peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement (art. 49 et 50) et que le droit de dissolution est une sorte de contrepartie de la possibilité de renverser le Gouvernement. Traditionnellement, dans un régime parlementaire, seule la chambre basse peut être dissoute.

2. Les conséquences de la dissolution
Des élections générales doivent avoir lieu, dans les 20 jours au moins et les 40 jours au plus après la dissolution.

Le Conseil constitutionnel a estimé que les dispositions du Code électoral, qui prévoient une fourchette de 29 à 34 jours pour la campagne électorale précédant les élections législatives, doivent céder le pas devant les dispositions constitutionnelles de l'article 12 qui prévoient une fourchette plus large. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux élections consécutives à une dissolution (Conseil constitutionnel 11 juin 1981, Delmas).
La nouvelle Assemblée nationale élue après la dissolution se réunit de plein droit le second jeudi qui suit l'élection (art. 12) : c'est un des cas de session de plein droit (cf. supra).

3. La pratique des dissolutions depuis 1958
Liste des dissolutions de l'Assemblée nationale
1950 1960 1970 1980 1990 2000
Décret du 30 mai 1968
Evénement social

B. Les moyens d'action indirects
1. Les moyens présidentiels
Le référendum de l'article 11 C. permet au Président de la République de passer outre l'opposition du Parlement sur un texte.

Exemple
Il fut utilisé en ce sens, en matière constitutionnelle, par le général de Gaulle en 1962 et en 1969.

Jurisprudence
La saisine du Conseil constitutionnel est possible, sans celui-ci se déclarer incompétent (cf. décisions 62-10 DC du 6 novembre 1962 et 105-12 DC du 22 septembre 1990).

En savoir plus : Liste des référendums sous la Cinquième République

Dans chacune des leçons, un encart reprend les **dernières actualités** postées par l'auteur.

Des **vidéos d'auteurs** et de professionnels sont conçues comme un appui à l'énoncé didactique.

Des **illustrations** viennent rappeler les débats et les divergences de point de vue, expliciter une notion difficile, mettre en valeur des évolutions, des tendances et des périodes.

Des **développements complémentaires** sur des points abordés dans la leçon sont introduits sous la forme « **en savoir plus** ».

En cliquant sur les **références jurisprudentielles** et **législatives** repérables par un code couleur spécifique, retrouvez l'intégralité des textes concernés.

Date	Objet	Résultat
1958	Le statut de l'Algérie	OUI
1962	Le statut de l'Algérie	OUI
1969	Le statut de l'Algérie	OUI
1971	Le statut de l'Algérie	OUI
1975	Le statut de l'Algérie	OUI
1979	Le statut de l'Algérie	OUI
1981	Le statut de l'Algérie	OUI
1985	Le statut de l'Algérie	OUI
1989	Le statut de l'Algérie	OUI
1992	Le statut de l'Algérie	OUI
1995	Le statut de l'Algérie	OUI
1999	Le statut de l'Algérie	OUI
2000	Le statut de l'Algérie	OUI
2005	Le statut de l'Algérie	OUI
2007	Le statut de l'Algérie	OUI
2009	Le statut de l'Algérie	OUI
2010	Le statut de l'Algérie	OUI
2015	Le statut de l'Algérie	OUI
2017	Le statut de l'Algérie	OUI
2020	Le statut de l'Algérie	OUI

LES COURS DISPONIBLES

(liste arrêtée au 30.09.10)

DROIT PUBLIC

Contentieux administratif / Contentieux communautaire et européen / Contentieux constitutionnel / Contentieux fiscal /
Droit administratif : la domanialité publique / L'action administrative / Contrôle de l'action administrative /
Droit de la fonction publique / Droit des collectivités locales / Droit des finances publiques / Droit des libertés publiques /
Droit européen : droit général de l'Union Européenne / Droit public économique /
Droit général de l'Union Européenne : les institutions européennes /
Droit international public : les relations entre les Etats / Sujets et sources du droit international public /
Grands problèmes contemporains / Droit constitutionnel : théorie générale de l'Etat / La Vème République /
Droit de l'urbanisme / Droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

DROIT PRIVÉ

Droit commercial : théorie générale / Droit commercial : l'exploitation du fonds de commerce /
Instruments de paiement et de crédit / Droit des entreprises en difficulté /
Droit civil : la famille / Droit patrimonial de la famille / Institutions et principes fondamentaux du procès civil /
Institutions juridictionnelles et procès / Droit des obligations, sources : contrat /
La responsabilité civile : délit et quasi-délit / Droit des sûretés /
Les successions et les libéralités / Droit des contrats spéciaux : la vente et l'échange /
Contrats spéciaux : distribution, entremise, entreprise, louage /
Procédure pénale / Droit pénal des affaires / Droit pénal spécial /
Droit de la propriété littéraire et artistique / Propriété industrielle /
Droit de la concurrence / Droit de la protection sociale / Droit des assurances /
Droit du commerce international / Droit international privé /
Droit général des sociétés : du projet de société jusqu'à sa dissolution / Droit spécial des sociétés : les formes de sociétés / Fiscalité de l'entreprise / Les relations individuelles et collectives de travail : les conditions d'emploi /
Les relations individuelles et collectives de travail : les sources et le contrat de travail / Les relations individuelles et collectives de travail : représentation du personnel, conflits collectifs et contentieux.

HISTOIRE DU DROIT

Histoire des institutions publiques depuis la Révolution / Histoire du droit privé : histoire de la propriété.

ÉCONOMIE APPLIQUÉE AU DROIT

Économie de la Recherche et du Développement (R&D) et de la propriété intellectuelle / Économie du contrat.

L'UNJF s'engage dans la production de nouveaux enseignements numérisés dont la liste actualisée est accessible à partir du site portail

www.unjf.fr



Ce que l'UNJF vous apporte

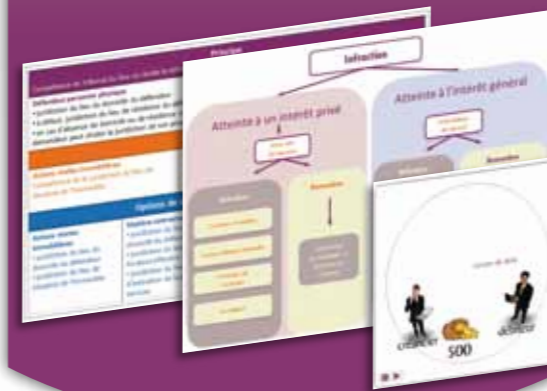
L'UNJF constitue un appui aux cours en « présentiel », que ce soit pour les enseignants souhaitant enrichir leurs cours ou pour les étudiants désireux de compléter et d'approfondir leurs connaissances.

Les ressources sont simples d'utilisation et facilement accessibles à partir du site portail (www.unjf.fr) ou directement sur la plate-forme (<http://cours.unjf.fr>). En cours, il vous suffira de brancher votre ordinateur portable à un projecteur pour illustrer vos explications. Elles sont consultables 24h/24 depuis n'importe quel poste informatique connecté à Internet.

L'insertion d'éléments visuels (schémas de synthèse, tableaux, graphiques) dans les cours en « présentiel » facilite la bonne compréhension des notions abordées tout en permettant de maintenir l'attention du public. L'UNJF s'inscrit dans cette démarche.

Des illustrations graphiques appropriables

De nombreux schémas de synthèse et tableaux récapitulatifs vous permettront d'illustrer les notions complexes que vous abordez dans vos cours et faciliteront l'apprentissage des étudiants.



Des exercices et cas pratiques détachables du reste du cours

Dans chaque leçon, des cas pratiques interactifs et des exercices corrigés et commentés permettent à vos étudiants de s'auto-évaluer et de vérifier leur bonne compréhension des notions.



Des espaces de travail collaboratif

Il vous est possible de créer un espace de travail collaboratif propre à votre matière. Grâce à cet outil, vous pouvez partager librement des informations auprès d'un groupe d'utilisateurs identifiés (par exemple, vos étudiants, les chargés de travaux dirigés et vous-même). Ces espaces intègrent l'échange et la mutualisation des documents : cours, articles, exercices, commentaires sur l'actualité juridique... Cet outil vous permet également de communiquer par le biais d'un forum et d'insérer des actualités et des commentaires.

Un magazine d'actualités juridiques



Ce magazine, réalisé par une équipe d'enseignants de la Faculté de Droit Virtuel de l'Université Jean-Moulin Lyon III, paraît à raison d'un numéro par mois, d'octobre à juillet. Chaque numéro, composé d'une dizaine de pages environ, propose une sélection des principaux événements législatifs et jurisprudentiels.

Un support de formation ouverte et à distance (FOAD)

Des parcours de FOAD peuvent être organisés en utilisant les ressources numérisées diffusées par l'UNJF. Certains établissements membres du GIP offrent déjà des formations spécifiques adaptées aux besoins de publics particuliers : adultes déplacés ou empêchés, entreprises et organismes, en leur proposant un dispositif de tutorat.

Ce que vous apportez à l'UNJF

Comme enseignant, vous assurez la prescription la plus avisée des ressources de l'UNJF auprès de votre public étudiant : vous pouvez les conseiller et les guider pour approfondir tel ou tel point de cours, consulter un schéma, un tableau ou de la jurisprudence...

Vous avez par ailleurs régulièrement la possibilité de répondre aux appels d'offre lancés par l'UNJF pour l'enrichissement et le renouvellement de l'offre de cours. Sur décision de son Conseil Pédagogique et Scientifique, vous pouvez ainsi être retenu pour devenir, à votre tour, « auteur UNJF ».